

Etonnant sondage subventionné

PREMIÈRES LIGNES

La valse des soucoupes

Une très sérieuse enquête, portant sur un bon millier de personnes, l'atteste: un Suisse sur 20 aurait déjà vu un ovni! En 1988, on ne relève pas moins de 123 observations

Un Suisse sur vingt a déjà vu un ovni et un sur trois estime qu'il est possible que des extraterrestres aient visité la terre par le passé, a indiqué hier la revue *Ovni-Présence* à Vevey (VD). Cent vingt-trois observations d'objets volants non identifiés ont été recensées l'année dernière en Suisse, contre cent vingt en 1987.

1117 personnes interrogées

Ovni-Présence a demandé à l'Institut Link de réaliser pour la première fois en Suisse un sondage téléphonique sur les ovnis. L'institut a pris contact avec 1117 personnes âgées de 15 à 74 ans et représentatives de la population. Ce sondage a été subventionné à raison de 13% par le Fonds national de la recherche scientifique.

61,3% des Suisses pensent que les ovnis sont des phénomènes connus, mais mal interprétés par les témoins. Cette explication est suivie de près par les phénomènes inconnus de la science (59,9%). Viennent ensuite les hallucinations et canulars (52,2%), les astronefs extraterrest-

res (22,8%) et les engins terrestres fabriqués en secret (12,5%). Le total n'est pas de 100%, car les personnes interrogées pouvaient choisir entre plusieurs propositions.

Romands moins concernés

Seulement 4,1% des Suisses n'ont jamais entendu parler de soucoupes volantes. Les Romands, avec 6,4%, sont plus ignorants que les Allemands dans ce domaine.

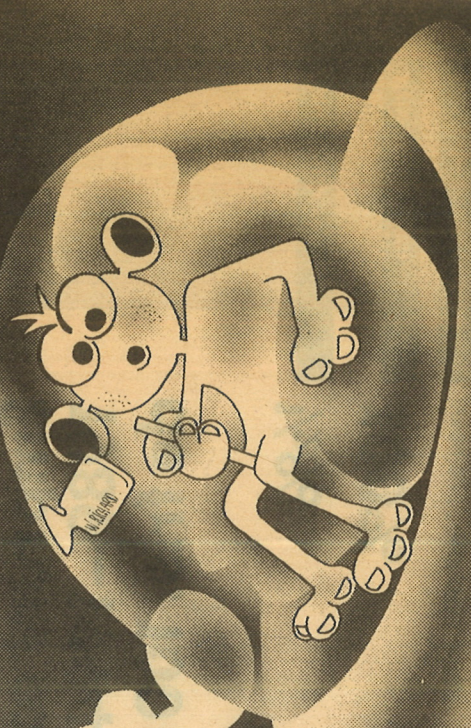
5,4% des Suisses, soit environ 270 000 personnes, ont vu un ovni. Ce pourcentage est semblable à celui des autres pays.

33,2% des Suisses pensent qu'il est possible que des extraterrestres aient visité la Terre par le passé, 7,6% en sont convaincus.

Il est curieux de constater que 91,1% des 123 observations d'ovnis recensées en 1988 en Suisse ont été faites au Tessin. Quatre cas seulement ont été signalés à Genève, deux à Neuchâtel et deux également dans le canton de Vaud. — (ap-IM)

● ● ● LIRE EN PAGE 2

EXTRATERRESTRES



33% des Suisses pensent qu'ils ont peut-être visité la Terre

en sont sûrs 7%

ACTUALITÉ EN 3 POINTS

Infographie Willy Richard

Sondage

Page 3

Ovnis, vidi, vici!

La scène se passe quelque part du côté de 1975. En juillet. Un mois magnifique, où il fait chaud, tard le soir. Même la nuit. De ces soirées où personne n'a envie de rentrer, où les terrasses ronronnent d'aise, où il se boit des milliers de demis de rosé bien frais, se lèchent des milliers d'ice-creams coulants et s'engloutissent des tonnes de filets de perche.

Une nuit de juillet 1975. Tee-shirt au vent, cheveux plus longs qu'aujourd'hui, boguet maquillé: adolescents, nous arpentons les chemins gravillonnés. Pas de soucis, ou si peu. Peu de questions, pas d'angoisses. L'aventure nous pose un lapin et déçus, les autres sont rentrés. Il est deux heures du matin, peut-être trois...

Une nuit de juillet 1975. Il fait très chaud. Un champ de blé, immense, jaune dans l'ombre. Et deux adolescents, assis, au milieu du champ. Pas envie de rentrer et puis, soudain, la prise de conscience de l'immense voûte étoilée, au-dessus de nos têtes. La magie. Plus de paroles. Le silence. L'observation, la fascination, le scintillement.

Une nuit de juillet 1975. Et cette phrase, prononcée dans un moment dont on sait déjà qu'il restera à jamais gravé dans notre tête: «Et après, qu'est-ce qu'il y a?» L'imagination foute le camp, s'emballe, on se sent drôle, tout petit et on arrive, merci Mars, merci Venus, merci Voie lactée, à la conclusion, que, décidément, on ne peut pas être seul.

Une nuit de juillet 1975. Pas d'ovnis ce soir-là, mais un ciel fascinant, un moment privilégié et la certitude que quelque part, là-bas, très loin, dans un autre champ, deux adolescents, une nuit chaude...

Denis Pittet

Procès de Vevey

Page 7

Mystère total

Combien pour ce «truc»? C'est la cynique réflexion que s'est peut-être faite Daniel I., condamné hier à vingt ans de reclusion pour l'assassinat de Christine Negro: il n'a pas trouvé de vocabulaire plus adéquat pour nommer son horrible forfait. Les jurés du Tribunal criminel de Vevey se trouvaient devant une alternative impossible à trancher: ou l'assassin est un pervers lucide qui feint l'amnésie pour éluder sa responsabilité, ou bien, victime d'un égarement passager et pathologique, il est malade et mérite une atténuation de la peine. Mais l'accusé a renoncé à s'expliquer. Les juges, eux, ont refusé de choisir entre les différentes hypothèses avancées. Ils ne croient ni au mobile d'ordre sexuel, ni à une perte de conscience au moment d'agir.

Reste que Daniel, à 26 ans, est un jeune homme dangereux, justement parce que son crime demeure inexplicable. Que l'on choisisse la thèse de la perversion ou celle de la folie passagère le mystère demeure entier. La Cour a fait preuve de sagesse en admettant qu'on ne saura jamais pourquoi Christine s'est rendue chez son voisin d'immeuble ni quel fut l'élément qui déclencha la folie meurtrière. Soudain, une digue s'est rompue, avec d'autant plus de fracas que depuis l'enfance, Daniel maîtrisait ses pulsions et ses fantasmes pour donner de lui l'image d'un jeune homme modèle. Le torrent de boue fut alors à la mesure de cette vie trop disciplinée, trop parfaite, citée en exemple dans tous les clubs de jeunesse. Toutes les hypothèses sur l'origine du cataclysme demeurent. Seule une psychanalyse permettrait de savoir qui est Daniel et peut-être de connaître le mécanisme qui l'a poussé à tuer. Sinon le risque de récidive plane. Angoissant.

Pierrette Blanc

Cisjordanie

Page 15

CICR transparent

Qui est mieux placé que le Comité international de la Croix-Rouge pour connaître le sort réservé aux victimes — souvent d'innocents civils — des conflits qui ensanglantent notre planète? Neutralité en ban-doulière, les délégués du CICR réussissent à porter secours à toutes les parties en guerre. Ainsi, au Salvador, où certains d'entre eux, avec la bénédiction du gouvernement, partent chaque matin rejoindre la guérilla. Ainsi, au Mozambique, où d'autres ont affaire aussi bien aux rebelles de la RENAMO qu'aux troupes du pouvoir en place à Maputo. Une présence universelle qui se paie toutefois d'un lourd tribut: celui du silence.

De là le reproche le plus souvent entendu à l'encontre de l'organisation humanitaire: «Vous êtes partout, souvent les témoins les plus directs des événements. Pourquoi donc ne pas témoigner, le cas échéant dénoncer?» Jusqu'alors, la réponse du CICR était toute prête: «Nous ne sommes pas Amnesty. Notre mutisme et notre neutralité sont le prix à payer pour pouvoir travailler partout.»

Une politique d'ouverture et de transparence semble cependant se faire jour au CICR. Plus question de taire systématiquement les exactions dont les membres du comité sont témoins. Un exemple retentissant est venu confirmer hier ce changement de cap. En dénonçant les «provocations systématiques» des troupes israéliennes dans le village de Nahhalin, en Cisjordanie occupée, en les accusant d'avoir «tiré sans discrimination ni retenue», le comité s'attirera sans doute quelques critiques. Mais qui pourrait préférer le silence?

Vincent Volet